

L'accompagnement socioéducatif en foyer de jeunes travailleurs

Un levier d'insertion vers l'autonomie ?

Ariane Alberghini*
Juliette Baronnet**
Alice Best*
Florence Brunet**

Fors-Recherche sociale. Respectivement *chargées d'étude, et **responsables d'étude.

Mots-clés

- FJT
- Logement
- Jeunes
- Accompagnement socioéducatif
- Autonomie

Caractérisés par un habitat semi-collectif conjuguant logement autonome et espaces partagés, les foyers de jeunes travailleurs (FJT) logent, aujourd'hui, un public jeune, âgé de 16 à 30 ans⁽¹⁾, souvent en cours de formation, en recherche d'emploi ou disposant d'un premier emploi, et auprès duquel les structures ont vocation, dans le cadre d'une approche globale, à faciliter leur accès à « l'autonomie ».

Cette vocation trouve son origine dans une période, après-guerre, de crise du logement et d'exode rural massive, au cours de laquelle les FJT se sont développés afin de proposer aux jeunes actifs des lieux de transition entre deux étapes de vie en portant, au-delà de la question du logement, une attention particulière à un ensemble de problématiques spécifiques aux situations de jeunesse : l'hygiène, la santé, l'apprentissage de la lecture, la culture, etc. Reconnue dès les années 1970 par un décret de l'État et une circulaire de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)⁽²⁾, cette fonction socioéducative « historique » est financée par les caisses d'allocations familiales (Caf) dans le cadre de la prestation de service FJT⁽³⁾. Soumise à l'élaboration d'un projet socioéducatif⁽⁴⁾ et à la présence effective d'un personnel qualifié, son

objectif est de « favoriser l'accès des jeunes adultes à l'autonomie et à la socialisation par l'habitat et par différentes formes d'incitation et d'actions dans les domaines où se forge leur qualification sociale : l'accès à l'emploi et à la formation, l'accès aux droits et à la citoyenneté, la santé, la vie quotidienne, les loisirs, la culture, etc. » Ainsi, bien plus qu'un hébergement, les FJT entendent offrir aux jeunes la possibilité de s'insérer socialement et professionnellement et de s'émanciper en tant qu'adultes et citoyens autonomes⁽⁵⁾.

La « valorisation du potentiel » des jeunes et leur mobilisation sont en effet au fondement du projet socioéducatif porté par les FJT dont l'un des principes fondamentaux est « l'ouverture à tous et le brassage de populations d'origines diverses » (Lettre-circulaire Cnaf 2006-075). Pourtant, alors que l'accès au logement est de plus en plus difficile pour les jeunes, ce modèle est aujourd'hui régulièrement bousculé et la tentation est grande, de la part des partenaires institutionnels (services de l'État, collectivités...), de réduire les FJT à leur fonction d'hébergement. Les FJT doivent en effet faire face à l'instabilité et l'imprévisibilité des parcours et à l'émergence de « nouveaux besoins » qui sont le reflet de l'évolution de la société et

(1) Le décret du 31 juillet 2015 précise que « les FJT s'adressent principalement à la population des jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle (exerçant une activité professionnelle, en recherche d'emploi, en stage ou en formation) âgés de 16 à 25 ans, notamment à l'issue d'une prise en charge par l'aide sociale à l'enfance ». Toutefois, la lettre-circulaire n° 2006-075 du 22 juin 2006 de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) précise que « les périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie ayant tendance à se prolonger et à se complexifier, les FJT soutenus par les Caf sont autorisés à héberger des jeunes de 26 à 30 ans sous réserve que ces jeunes représentent une fraction de l'effectif total et que l'accueil en FJT constitue une période transitoire dans leur parcours résidentiel ».

(2) Circulaire n° 167 du 23 octobre 1972 relative au développement des foyers de jeunes travailleurs « Foyers Soleil » – Bulletin officiel du ministère chargé du travail n° 72/90, texte 935 (12 p.).

(3) Les prestations de service sont une aide accordée par la Caf pour financer une partie des coûts de fonctionnement des équipements (accueils de loisirs, crèches, etc.) et des services de voisinage (centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, etc.).

(4) Conformément à la lettre-circulaire de la Cnaf de 2006, le projet socioéducatif des FJT doit répondre à cinq principes fondateurs : l'ouverture à tous et le brassage de populations d'origines diverses ; l'inscription du projet dans la politique locale de la jeunesse et de l'habitat favorisant l'accès au logement autonome ; l'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté (règlement intérieur et contrats de séjour explicités, responsabilités confiées aux jeunes...) ; la valorisation des potentiels des jeunes et des ressources du territoire ; l'accompagnement individualisé (pour les cas particuliers en complément des actions d'animation collective).

(5) Cette double vocation – une réponse à un besoin de logement et un moyen d'action au service de la socialisation et de l'accompagnement des jeunes sur un territoire – se traduit par la particularité, pour les FJT, de relever de deux réglementations. Ils sont soumis, en tant que logements-foyers conventionnés, au Code de la construction et de l'habitation (CCH). En tant qu'établissements sociaux, ils sont également inscrits au Code de l'action sociale et des familles (Casf).

du contexte économique et politique : familles monoparentales qui peinent à se loger, jeunes souffrant de troubles de santé mentale, jeunes en parcours migratoire, sortants d'institutions (structures médico-sociales, protection de l'enfance...), bénéficiaires de la « Garantie Jeunes » (dispositif qui permet d'accompagner les jeunes en très grande difficulté vers l'emploi ou la formation), etc. Ainsi, les attentes à l'égard des FJT, entre accueil des plus démunis et soutien à la socialisation de jeunes d'origines diverses, se révèlent de plus en plus difficiles à tenir.

Cet article est issu d'une étude évaluative réalisée au cours de l'année 2017 (Alberghini *et al.*, 2018) ; l'objectif est de mieux rendre compte de la spécificité des FJT en matière d'action socioéducative et de leur plus-value en matière d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, considérée comme la capacité à agir par eux-mêmes et à participer à la construction du monde qui les entoure (Chaland, 2001, cité par Ramos, 2013). Après avoir décrit et analysé, dans une première partie, les principes d'intervention et les pratiques que recouvre l'accompagnement socioéducatif mis en œuvre au sein des FJT, la deuxième partie rend compte des répercussions du séjour en FJT dans le parcours des jeunes.

Encadré 1 – Méthodologie

À la demande de la Caisse nationale des Allocations familiales, une enquête a été menée par Fors-Recherche sociale au cours du premier semestre 2017 auprès de dix établissements représentatifs de la diversité des foyers de jeunes travailleurs (FJT) en matière de configuration du bâti, de type de structure gestionnaire et de localisation. L'étude visait à mieux qualifier l'accompagnement proposé au sein des FJT et appréhender l'adéquation de cet accompagnement aux besoins des jeunes logés dans les FJT.

Le choix a été fait d'investiguer quatre départements (répartis sur trois régions) de manière à représenter une certaine diversité du point de vue des caractéristiques sociodémographiques et urbaines des territoires (densité de population, attractivité du territoire, coût des logements), des offres de service institutionnelle et associative et des politiques publiques mises en place par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).

Au sein de chaque établissement et département, les investigations suivantes ont été menées : entretiens avec la direction du FJT et les équipes d'accompagnement ; recueil et analyse documentaire (rapports d'activité, études portées par les réseaux associatifs...) ; entretiens avec les partenaires institutionnels et opérationnels.

Des entretiens semi-directifs ont enfin été réalisés auprès de cent soixante-dix jeunes logés (entre dix et vingt-cinq jeunes par établissement).

Encadré 2 – Des équipes composées de professionnels qualifiés

Les équipes des foyers de jeunes travailleurs (FJT) comprennent généralement des personnels d'encadrement et de direction (directeurs, directeurs adjoints et assistants de direction), des personnels socioéducatifs (animateurs et travailleurs sociaux) et des personnels techniques (agents d'entretien, agents de maintenance, etc.). La diversité des configurations existantes en matière de composition des équipes est la conséquence des choix organisationnels des structures gestionnaires, en principe contraintes par le volume et l'étendue du patrimoine géré. Conformément aux conditions d'octroi de la prestation de service FJT versée par la caisse d'allocations familiales, les structures mobilisent dans leur ensemble un personnel qualifié, titulaire de diplômes de l'animation sociale et/ou du travail social, dont la présence est plus ou moins affirmée, puisque selon les FJT enquêtés, elle varie entre moins de deux ETP (« équivalents temps plein », l'équivalent de deux personnes à plein temps) à plus de quatre pour cent logements. Ainsi, les équipes socioéducatives des FJT agrègent :

- un ou plusieurs animateurs sociaux, titulaires du diplôme d'État supérieur Jeunesse Éducation populaire et Sports (niveau II), du brevet professionnel Jeunesse, Éducation populaire et sport (niveau IV) ;
- un ou plusieurs travailleurs sociaux, titulaires du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale, d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de moniteur éducateur ou encore d'un diplôme universitaire technique carrières sociales.

Des approches plurielles et complémentaires

Une action socioéducative transversale

L'action socioéducative est généralement répartie sur un binôme travailleur social-animateur – le premier étant chargé de l'accompagnement individualisé des résidents, le second ayant à charge la réalisation d'actions collectives et d'animations au sein de la résidence. De par les occasions de contacts auprès des jeunes, qu'il s'agisse du ménage, de l'entretien, des réparations, de la gestion locative, etc., l'accompagnement est en réalité incarné à des degrés divers par l'ensemble des intervenants : travailleurs sociaux et animateurs mais aussi agents d'entretien, de maintenance, et veilleurs de nuit. Le principe qui prédomine est celui de la polyvalence voire, dans certains FJT, de la multifonctionnalité. Cette polyvalence permet aux membres de l'équipe éducative d'être repérés par les jeunes comme des interlocuteurs pertinents, quelles que soient leurs demandes, mais aussi en fonction des affinités ressenties ou des liens de confiance établies avec une personne en particulier. L'accompagnement est ainsi souvent présenté comme le fruit d'un travail d'équipe et de la complémentarité des regards et des approches autour de la situation d'un résident.

Une adaptation constante des pratiques aux besoins et aspirations des jeunes accueillis

L'aide à l'insertion sociale et professionnelle apportée par les équipes éducatives en FJT passe par « un accompagnement individuel et collectif qui vise à favoriser l'autonomie des jeunes dans les domaines de la vie quotidienne. Elle comprend notamment un soutien dans les relations des jeunes avec les diverses administrations »⁽⁶⁾. Dans la pratique quotidienne, l'accompagnement socioéducatif articule au cas par cas accompagnement personnalisé et activités collectives, procédures standardisées et adaptation aux situations individuelles. Cela nécessite, pour les équipes socioéducatives, un travail en réseau avec de nombreux partenaires intervenant principalement dans les secteurs de la formation, de l'emploi, de la santé. Pour les équipes éducatives, ces approches sont complémentaires et sont mobilisées dans une logique de soutien au parcours d'insertion et d'émancipation des jeunes.

L'accompagnement se met en place dès l'entrée en FJT autour de l'accueil des résidents⁽⁷⁾, une étape privilégiée par les équipes pour mobiliser les jeunes autour d'un projet, en tenant compte de ses compétences et aspirations comme de ses difficultés. Le projet est en effet la condition de la présence en FJT et le « contrat de séjour », le support de réalisation de ce projet. Commun à tous les FJT, ce support permet de poser les bases d'un accompagnement personnalisé puisqu'il définit, en accord avec le jeune, des objectifs de séjour et un projet d'insertion sociale et professionnelle. La mixité des publics accueillis permet ensuite de faire varier l'intensité de l'accompagnement proposé et d'adapter l'outil du contrat de séjour selon les besoins. Le suivi est notamment effectué de manière régulière et renforcée avec les publics spécifiques, à l'instar des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance⁽⁸⁾, accueillis dans le cadre d'une convention ou d'un contrat tripartite avec un tiers institutionnel (le département par exemple). Pour les autres, la plupart des FJT s'appuient *a minima* sur le renouvellement du contrat de séjour pour faire le point avec le jeune et, le cas échéant, réévaluer son projet et ses objectifs.

Complémentaires de l'accompagnement individuel, les actions collectives portent deux objectifs non exclusifs : l'animation et la création d'une « ambiance conviviale », d'une part, et l'information sur des thématiques qui touchent à la vie quotidienne des jeunes et à leur avenir (logement, santé, citoyenneté, etc.), d'autre part. Le plus souvent animées par des intervenants extérieurs, ces actions collectives visent le décroisement de la structure et l'ouverture des jeunes vers les opportunités offertes par l'environnement local. Si certaines activités sont davantage orientées vers la création de liens et d'autres vers la sensibilisation à une thématique particulière, les deux objectifs se combinent souvent au sein d'une même action : ainsi, la « soirée cuisine » ou la sortie culturelle vont avoir aussi une visée pédagogique (lutte contre la « malbouffe », connaissance culturelle du territoire...), et les ateliers thématiques une visée ludique (soirée jeux sur la sexualité...). Les « moments conviviaux » sont considérés par les équipes comme une opportunité de se rapprocher de jeunes *a priori* réticents vis-à-vis des types d'accompagnement plus formels. Ils sont autant d'occasions de suivre et de veiller à l'évolution des situations individuelles de certains résidents dont « on n'entend peu ou jamais parler ».

– « Le collectif permet à la fois de répondre collectivement à une problématique repérée chez plusieurs jeunes et de créer du lien, de valoriser les compétences des résidents. »
(directeur, FJT n° 8)

L'enquête menée auprès des jeunes résidents montre que leur intégration à la vie collective du FJT passe avant tout par la participation aux activités communes. Il est ainsi essentiel, pour les équipes, d'associer et d'impliquer les jeunes dans la définition de ces dernières. Cependant, les équipes sont régulièrement confrontées à la faible participation des jeunes aux activités proposées comme aux instances de représentation ou d'expression des résidents, à l'instar du conseil à la vie sociale⁽⁹⁾, qui se heurtent, quant à elles, à un manque de mobilisation ou à un essoufflement récurrent des jeunes les plus investis.

(6) Cnaf – Lettre-circulaire n° 2006-075.

(7) La procédure d'accueil en FJT comprend plusieurs séquences, que l'on retrouve peu ou prou dans toutes les structures : état des lieux du logement, explication sur le fonctionnement du foyer et le règlement intérieur, signature d'un contrat de séjour, remise d'un livret d'accueil et selon les cas, visite accompagnée du FJT et présentation à l'équipe éducative, accompagnement à la constitution des dossiers administratifs (ouverture de droits Caf, aide Loca-pass qui est un prêt accordé au locataire pour financer le dépôt de garantie réclamé par le bailleur, et, en Île-de-France, dépôt de demande de logement social, etc.).

(8) L'aide sociale à l'enfance (Ase) est un service du département placé sous l'autorité du président du conseil départemental, et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.

(9) Le conseil à la vie sociale vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux (loi du 2 mars 2002 à l'article L.311-6 du Code de l'action sociale et des familles). L'instance est obligatoire lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail

L'étayage du FJT par le partenariat et son ouverture vers l'extérieur sont déterminants pour faire vivre le projet socioéducatif dans toutes ses dimensions : la création de lien social comme le soutien des jeunes dans l'accès à l'autonomie. La plupart des partenariats recensés visent ainsi à renforcer l'accompagnement socioéducatif dispensé en FJT. Il s'agit d'orienter les jeunes vers les structures du territoire les plus aptes à leur apporter une réponse et un suivi adaptés sur un champ spécifique (formation, emploi, santé, logement, etc.) et de mener des actions au sein du FJT en mobilisant les ressources du territoire (associations locales, associations spécialisées sur un champ, équipements socioculturels, réseau d'acteurs, etc.).

L'hébergement en FJT : un support d'accompagnement multidimensionnel

La pluralité des compétences de l'équipe et sa présence renforcée auprès des jeunes permet d'élargir les champs d'intervention dans une logique d'approche globale des jeunes accueillis, au sens où un ensemble de problématiques vont être abordées. Au-delà de leurs missions classiques d'aide à l'accès au logement autonome, à l'insertion professionnelle et, plus largement, aux démarches administratives de la vie quotidienne, les FJT enquêtés se sont ainsi progressivement saisis d'un ensemble de problématiques touchant à la vie quotidienne des jeunes et à leur place dans la société, notamment la santé, la culture et la citoyenneté.

L'approche multidimensionnelle de l'accompagnement proposé au sein du FJT est ainsi permise et favorisée par la fonction même de ce mode d'hébergement, dans la mesure où le logement représente à la fois un support de l'accompagnement et un cadre qui favorise, par la proximité quotidienne des équipes et des jeunes, la prise en compte de l'ensemble des besoins et des difficultés, y compris celles qui pourraient être « dissimulées ». Souvent présentée comme « porte d'entrée » vers l'accompagnement, la dimension logement permet en effet d'engager un travail autour des différentes dimensions de la vie quotidienne (gestion du budget et des démarches administratives, hygiène, entretien du logement, alimentation...), ainsi que sur la préparation de l'accès au logement autonome.

– « *Dans d'autres structures, l'accueil n'est pas fondé sur un besoin vital. Nous, si. Le besoin de logement. Et à*

partir du logement, beaucoup d'autres paramètres vont venir se greffer. On part d'un besoin primaire, le logement, et on s'en détache pour travailler plusieurs axes. »

(directeur, FJT n° 4)

– « *Il faut voir pourquoi la personne est en impayé, si c'est un problème caché, ou alors une difficulté de gestion. Par exemple, une personne qui travaille et qui a un petit arriéré, on en discute et on construit un plan d'apurement en fonction de sa situation. On explique les démarches à suivre. Cela permet souvent de découvrir derrière toute une histoire. Et on leur explique aussi comment les choses fonctionnent, les engagements, les règles. On peut avoir un rôle éducatif. »*

(assistant de gestion, FJT n° 4)

La continuité de présence de l'équipe⁽¹⁰⁾ au sein du lieu de vie que représente le FJT permet d'établir un rapport différent avec les jeunes, propice aux échanges. Les interactions ne sont pas limitées à des temps de rencontre prédéfinis et les sujets susceptibles d'être abordés ne sont pas catégorisés et déterminés à l'avance, à la différence des « relations de guichet » (Dubois, 2008) caractérisant certains des rendez-vous de l'action sociale au sein des administrations. L'accompagnement socioéducatif au sein des FJT se fonde donc à la fois sur l'articulation de l'individuel et du collectif, mais aussi sur l'articulation du formel et de l'informel. Cet état d'esprit permet aux équipes de susciter la demande d'accompagnement éventuelle plus que de l'imposer et aux jeunes de bénéficier d'une écoute attentive.

– « *Ce qui fait notre différence c'est que nous, on travaille sur le lieu de vie des jeunes : ça crée un rapport différent. L'équipe éducative qui vit et travaille sur le lieu de vie des jeunes, ce n'est pas le jeune qui doit se déplacer sur le lieu de travail du professionnel : ça permet une intervention différente. »*

(travailleur social, FJT n° 10)

Animés par la volonté d'accompagner les jeunes accueillis dans l'accès à l'autonomie, les équipes sont cependant confrontées à la nécessité de poser des limites à leur intervention, de la « doser » afin de proposer de l'aide sans être « dans l'assistanat », d'aider les jeunes à « faire » sans faire à leur place, comme le formulent les professionnels

(10) Dans la majorité des FJT enquêtés, les équipes socioéducatives (animateurs et travailleurs sociaux) sont généralement présentes tout au long de la semaine dans des amplitudes horaires souvent larges (du matin jusqu'à vingt-deux heures voire vingt-trois heures), permises par des systèmes de rotation au sein de l'équipe. Plusieurs structures disposent ainsi de gardiens de nuit, alors que d'autres ont fait le choix de systèmes d'astreinte. L'objectif visé est celui d'une disponibilité et d'une présence les plus larges possibles de la part des équipes socioéducatives, afin de s'adapter au rythme de vie des résidents qui, pour la plupart, sont peu présents en journée.

interrogés. Posée comme un principe essentiel, la disponibilité des équipes les amène également à questionner des pratiques qui pourraient conduire à maintenir le jeune dans un confort artificiel et générer une logique de « consommation » des services proposés. Pour eux, le travail à accomplir autour de la sortie du FJT n'est pas seulement fondé sur les démarches permettant d'obtenir un logement autonome, mais il porte également sur la préparation des jeunes aux contraintes, règles et responsabilités auxquelles ils feront face une fois sortis du FJT.

Rôle et fonction dans le parcours des jeunes vers l'autonomie

Au-delà des principes attachés à la fonction socioéducative des FJT et de leur déclinaison dans les discours et les pratiques des professionnels, les entretiens menés auprès des jeunes accueillis mettent en lumière le rôle et les apports d'un séjour en FJT dans leur parcours vers l'autonomie. La notion d'« autonomie » doit ici être appréhendée comme le processus d'acquisition des clés et des codes qui permettront au jeune de jouer un rôle actif dans la société et de faire ses propres choix. Profondément subjective, elle dépend ainsi de la perception que chaque personne a d'elle-même et « renvoie à l'idée que l'individu se donne lui-même ses propres règles » (Ramos, 2013, p. 3). C'est pourquoi la fonction jouée par les FJT dans les parcours apparaît, à la lecture des témoignages recueillis, aussi diverse et multiple que le sont les profils et les aspirations des jeunes au regard de leur trajectoire antérieure.

Le principe de mixité sociale à l'épreuve des évolutions sociales et institutionnelles

En posant comme l'un des principes fondamentaux de l'action socioéducative « l'ouverture à tous et le brassage de populations d'origines diverses », la Cnaf réaffirme, par sa circulaire de 2006, sa volonté de faire des FJT des lieux de rencontre et de mixité sociale. Condition et support de l'action socio-éducative en FJT, la mixité sociale conditionne également la capacité des équipes à proposer un accompagnement d'intensité variable et adapté à la singularité du parcours et des besoins de chacun.

– « Le rôle des FJT c'est de favoriser cette rencontre entre un jeune ingénieur et un bénéficiaire de l'Ase [...] »

Face à l'injonction à loger les plus démunis, il faut maintenir cette mixité car c'est une richesse. Il s'agit de produire une micro-société qui ressemble à celle du « dehors ». C'est une manière de se confronter à la vraie vie. »

(chef de service, FJT n° 1)

– « L'objectif d'un FJT est de mixer les situations, pour qu'une situation lourde ne soit pas plus lourde qu'elle ne l'est déjà, et qu'une situation stable puisse donner l'exemple et profiter à une situation difficile. Notre travail, c'est l'accès à l'autonomie. Si on accueille uniquement des publics avec des carences fortes, on ne peut pas créer ce mélange et cette alchimie. »

(directeur, FJT n° 4)

Au-delà de ces principes, les FJT veillent à définir ou préciser des publics cibles et adapter leur politique d'accueil en fonction des besoins identifiés ou de la demande des partenaires sur les territoires : jeunes bénéficiaires de l'ASE, apprentis, jeunes en situations de handicap, familles monoparentales, saisonniers, etc.⁽¹¹⁾ Le recrutement du FJT est ainsi influencé par le contexte et les partenariats territoriaux, tant en ce qui concerne les profils des jeunes que pour le maillage de dispositifs d'hébergements et la tension s'exerçant sur ce secteur. Comme en témoignent les données issues des rapports d'activité des FJT et celles recueillies auprès des jeunes enquêtés, la mixité sociale des profils et des parcours est ainsi réelle au sein des établissements même si elle prend une « tonalité » différente qui atteste globalement une relative adaptation aux besoins du territoire.

Des attentes et perceptions influencées par les parcours et profils des jeunes

Les jeunes accueillis en FJT se caractérisent ainsi par la diversité de leurs parcours socioprofessionnels et résidentiels antérieurs. Quel que soit leur niveau de qualification, ils ont néanmoins tous en commun d'être confrontés, avec plus ou moins d'acuité, aux difficultés liées à des insertions sociale et professionnelle incertaines en lien avec un contexte économique et des conditions de vie marqués par la précarité. Aux aléas rencontrés par les jeunes enquêtés dans leurs parcours d'insertion dans l'emploi fait bien souvent écho le caractère instable et mouvant de leurs parcours résidentiels.

(11) La réponse aux besoins et aux demandes d'acteurs locaux en matière d'hébergement et de logement de leur public conduit également de nombreux FJT à conventionner avec un certain nombre de partenaires (Ase, mission locale, centre de formation d'apprentis, établissement médico-éducatif service d'accompagnement à la vie sociale, etc.) pour l'accueil de publics dits « spécifiques ». Pour les FJT, l'accueil de ces publics répond à un besoin identifié localement tout en participant de la mixité sociale au sein de leur établissement. C'est aussi l'occasion de sécuriser et de développer de nouveaux partenariats avec des structures issues de champs professionnels spécifiques et complémentaires, comme celui du champ médico-social par exemple.

– « J'étais étudiante, Je venais d'obtenir mon bac. J'habitais encore chez mes parents à B. dans un T3 avec mes quatre frères et sœur. J'avais déjà du mal à me concentrer sur mes études et puis une tante est arrivée. Elle devait venir avec mes quatre cousins. Pour moi ce n'était plus possible, je voulais partir. J'avais 17 ans à l'époque. Je me suis lancée dans un BTS en alternance pour avoir des revenus et j'ai cherché un logement. J'ai trouvé dans une résidence étudiante par Internet. C'était cher (600 euros) et j'avais économisé pour la caution. Je gagnais 750 euros par mois à l'époque et j'avais 270 euros d'APL. Les fins de mois étaient difficiles. Mes parents ne m'aidaient pas trop car ils me trouvaient trop jeune pour partir. J'y suis restée deux ans puis je suis partie à Londres en laissant l'appartement. Un an plus tard je suis revenue. J'ai été hébergée par mon frère six mois puis je me suis sentie de trop. Alors j'ai été hébergée dans la maison d'une amie. On dormait par terre. Je suis restée encore six mois. J'avais postulé dans plusieurs FJT à l'époque mais sans réponse. Et puis j'ai trouvé un stage à 400 euros. Mais je ne pouvais pas trouver de logement avec ça. Alors j'ai fait hôtesse d'accueil (1 000 euros) et j'ai à nouveau postulé en FJT en appuyant ma demande par un courrier pour expliquer ma situation. »

(femme, 24 ans, vit au FJT depuis près d'un an et demi)

Si l'arrivée dans le FJT constitue la première expérience résidentielle après une décohabitation familiale pour environ un tiers des jeunes enquêtés, les autres jeunes ont parfois connu jusqu'à quatre étapes différentes dans leur parcours résidentiel : 18 % % d'entre eux sont passés par une institution, généralement une structure ou famille d'accueil de l'Ase ; 17 % % ont connu l'hébergement au sein d'un autre FJT ; 17 % % ont fait l'expérience d'un logement autonome, le plus souvent au sein du parc locatif privé ; 15 % % ont été logés en résidente étudiante dans leur parcours, dont 7 % % juste avant d'intégrer le FJT ; enfin, 12 % % ont dû recourir à l'hébergement chez un tiers à un moment ou l'autre de leur parcours résidentiel. La diversité des parcours antérieurs explique la pluralité des attentes et motivations à l'entrée dans le FJT entre solution pratique de logement, souhait de rencontrer d'autres jeunes ou seule solution logement...

– « Pour moi, l'intérêt du FJT c'est la mobilité géographique, on peut trouver facilement un logement

si on a besoin de changer de ville pour un emploi. [...] Quand on a un contrat court et qu'on ne sait pas s'il va être renouvelé, c'est assez flexible comme logement. »

(femme, 23 ans, vit au FJT depuis six mois)

– « Ce n'est pas cher, je n'avais pas les moyens de payer un vrai loyer et je ne voulais pas être toute seule dans une grande ville comme Paris, je voulais faire des connaissances. »

(femme, 21 ans, vit au FJT depuis trois ans)

Selon que le séjour au FJT corresponde à un choix délibéré ou à une solution par défaut, le rapport des jeunes à l'équipe et à l'action socioéducative ne sera pas le même. Le plus souvent apprécié voire recherché par de nombreux jeunes qui n'hésitent pas à solliciter régulièrement l'équipe pour une aide dans leurs démarches administratives ou pour simplement bénéficier d'une écoute attentive, l'accompagnement peut être vécu comme une contrainte par d'autres résidents, généralement plus diplômés ou ayant déjà vécu dans un logement autonome, estimant pouvoir se « débrouiller seuls » à la différence des jeunes les plus précaires. Le soutien de l'équipe dans de nombreux domaines peut alors parfois être ressenti comme une intrusion dans leur vie privée⁽¹²⁾.

– « J'ai des rendez-vous individuels avec C., je vais la voir souvent. J'ai l'impression que c'est ma grande sœur, vu que je ne connais personne ici. »

(femme, 21 ans, vit au FJT depuis deux mois, première décohabitation)

– « Je suis déjà très autonome moi, je suis plus venu pour le collectif [...] On m'a proposé un suivi mais comme je leur ai dit ça fait peur «suivi», avoir un rendez-vous tout le temps... Je préfère venir quand j'ai besoin d'aide avec un papier. »

(homme, 20 ans, vit au FJT depuis quelques semaines, Ase)

Mais le principal reproche formulé à l'égard des conditions de logement en FJT est le fait de « ne pas se sentir chez soi ». Ce sentiment renvoie majoritairement aux règles imposées en matière de droit de visite et d'hébergement d'un tiers ainsi qu'à l'impossibilité de meubler son logement. D'autres points du règlement comme le changement des draps ou les visites des chambres par des agents sont

(12) Ce peut être notamment le cas de jeunes issus d'un parcours institutionnel dont ils souhaitent désormais se libérer des contraintes.

source de mécontentement pour certains jeunes qui jugent ces pratiques intrusives ou infantilisantes :

– « *Le fait que tous les quinze jours ils viennent changer les draps... On ne se sent pas vraiment chez nous. C'est bien ici mais on ne peut pas ramener nos meubles et on ne peut pas héberger. C'est contraignant mais c'est la contrepartie.* »

(femme, 23 ans, vit au FJT depuis six mois)

Aspect central du projet des FJT, la vie en collectivité et le partage de temps et d'espaces collectifs sont pourtant globalement appréciés par les résidents. Ils sont nombreux à mettre en avant l'esprit convivial et solidaire qui règne au sein des établissements : les jeunes s'entraident, s'échangent de la nourriture ou partagent des repas, accueillent les nouveaux résidents...

– « *Dans les résidences étudiantes c'était plutôt anonyme, ici il y a un certain esprit, on se parle, parfois on s'entraide, les filles sont vraiment gentilles.* »

(femme, 26 ans, vit au FJT depuis un an et demi)

– « *Pour avoir vécu les deux, c'est très pratique d'avoir sa propre cuisine car, pour la cuisine collective, il faut faire des allers et retours jusqu'à chez soi quand on a oublié un truc, un saladier... Mais c'est très sympa la cuisine collective car ça permet de rencontrer nos voisins, les premières soirées, j'ai rencontré plein de personnes comme ça parce qu'on se retrouvait pour faire la cuisine, ça crée des liens aussi.* »

(femme, 22 ans, vit au FJT depuis 8 mois)

Certains résidents racontent être devenus plus sociables et être « *sortis de leur coquille* » depuis l'arrivée en FJT. D'autres revendiquent leur besoin de tranquillité, parce qu'ils souhaitent s'investir dans leur formation ou leur travail, ou parce qu'ils sont d'un tempérament « *solitaire* » et ne veulent pas ou plus avoir affaire au collectif⁽¹³⁾. Enfin, les jeunes ayant déjà des attaches sur le territoire privilégient une sociabilité en dehors du FJT (au travail, avec la famille, avec des amis, etc.).

Un séjour aux impacts pluriels

Qu'il résulte d'un choix délibéré, contraint ou subi, l'hébergement en FJT apparaît ainsi, aux yeux de la majorité des jeunes interrogés, comme une étape particulière dans leur vie, propice, à des degrés divers, à la réflexion et à

l'expérimentation. Aussi, quel que soit leur profil ou leur parcours (jeune apprenti en mobilité géographique, jeune diplômé recherchant un premier logement autonome, jeune en rupture familiale ou issu d'un parcours institutionnel, etc.), les résidents semblent globalement convaincus que le séjour en FJT aura joué un rôle bénéfique dans leur parcours, exprimant ainsi la pluralité des apports du FJT en réponse à des besoins et aspirations pourtant diversifiés.

Dans une période de transition telle qu'un début de formation ou d'emploi, la stabilité du logement offerte par le séjour en FJT permet ainsi aux jeunes en plein essor professionnel et social de consacrer toute leur attention aux nombreux choix qu'ils doivent faire et qui seront décisifs pour leur avenir. Pour les jeunes ayant connu un parcours relativement chaotique (conflits familiaux, difficultés liées au logement, parcours migratoire, etc.), l'arrivée en FJT est vécue comme un soulagement et l'occasion de se poser, de réfléchir aux projets d'avenir tout en mettant à distance les difficultés liées à leur situation. La sécurité du logement représente alors un facteur clé de la construction de leur identité (OHJG, 2014, p. 25).

– « *C'est un état constant d'être inquiète, d'être dans l'urgence [...] Le FJT m'a permis de stabiliser ma situation et de pouvoir me concentrer sur mes objectifs professionnels.* »

[femme, 24 ans, depuis dix-huit mois au FJT, en contrat à durée déterminée (CDD)]

Le FJT représente également, pour de nombreux jeunes, un premier pas vers l'autonomie résidentielle, une étape essentielle au cours de laquelle ils apprennent progressivement et, avec l'aide de l'équipe si nécessaire, à gérer seuls leur vie quotidienne. Ils y découvrent comment entretenir leur logement, faire les courses et la cuisine, leurs lessives... mais aussi et, surtout, gérer leur budget. Ils acquièrent progressivement leur indépendance financière, élément-clé de la perception de leur autonomie, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé qui leur permettra d'obtenir de l'aide en cas de besoin.

– « *Je suis arrivée à 18 ans tout pile, en sortant de chez mes parents, donc j'ai appris à faire le ménage, la cuisine, à vivre en communauté, faire attention aux autres, gérer ses lessives... Prendre sa vie en main.* »

(femme, 21 ans, vit au FJT plusieurs années, en CDD, certificat d'aptitude professionnelle)

(13) Attention note manquante

– « C'est parfait, ça veut dire qu'après on n'a pas peur, parce que, là, on a de 20 à 26 ans, et il y en a, à 28 ans, ils sont toujours chez leurs parents. Et ils vont aller dans leur premier appartement, et ils n'ont jamais payé de loyer de leur vie, ça va leur faire bizarre, alors que, nous, c'est bon, on est préparé, on sait déjà, en alternance niveau licence. »

(femme, 23 ans, vit au FJT depuis deux ans, en alternance niveau licence)

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de savoir-faire utiles à la vie de tous les jours, le séjour en FJT participe également à la construction de l'identité des jeunes résidents en leur permettant d'expérimenter, de « tester » leurs capacités, pour prendre confiance en soi et devenir acteur de sa propre vie.

– « Ça m'aide énormément. Déjà, je suis sortie de ma chambre, ça m'a permis de me ressourcer, de retrouver un sentiment de liberté. Ça aide à déployer mes ailes. »

(femme, 24 ans, depuis trois mois au FJT, difficultés familiales et financières)

– « Le but ici c'est que nous on s'en sorte dans notre vie, c'est un moyen d'évoluer en tant que personne. »

(femme, 23 ans, depuis douze mois au FJT)

Parce qu'ils aspirent à l'autonomie ou qu'ils ne se projettent que pour une faible durée, certains jeunes considèrent le FJT comme une offre de logement pratique voire une solution par défaut dont ils apprécient néanmoins le faible coût. La structure demeure, pour ces jeunes, une solution de logement transitoire, utile, mais peu investie dans sa fonction socioéducative.

– « Ce que je retiens, c'est le dévouement de l'accompagnement, l'aide de l'État pour l'insertion des jeunes. Les choses d'ici me concernent très peu, avec mon CDI [contrat à durée indéterminée] je pense avoir besoin le moins d'aides. »

(homme, 21 ans, depuis huit mois au FJT, en CDI)

De nombreux jeunes considèrent enfin leur séjour en FJT comme autant d'occasions de faire des rencontres et de s'enrichir au contact d'autres cultures et origines sociales. La mixité sociale est à cet égard appréciée par les jeunes les plus précaires comme par les plus diplômés. La cohabitation avec d'autres jeunes aux parcours variés permet également de se constituer un réseau amical et social, qui perdurera après leur séjour au FJT.

– « Vivre tout seul, ça crée du stress. Ici, tu peux partager tes problèmes, prendre des meilleurs, copier ce qui est bien pour moi et éviter ce qui est mauvais. »

(homme, 24 ans, depuis trois mois au FJT après un parcours en centre d'hébergement)

– « Apprendre la vie en collectivité. Pour que ça marche, il faut que chacun y mette du sien. On est confronté à d'autres modes de vie, d'autres façons de penser... Ça permet de s'ouvrir un peu. »

(femme, 23 ans, vit au FJT depuis près d'un an, en CDI, bac + 5)

La sortie : des aspirations diverses, des inquiétudes persistantes

Les résidents interrogés considèrent globalement le FJT comme un logement provisoire, qui ne correspond pas à une installation durable. La plupart d'entre eux expriment l'envie d'avoir leur « chez soi » : un logement plus grand, où ils pourront inviter et héberger d'autres personnes et, de manière générale, s'affranchir du règlement des FJT et se consacrer à de nouveaux projets. Parce qu'ils ont déjà vécu seuls et se sentent « prêts », notamment grâce à l'accompagnement de l'équipe, ou parce qu'ils savent qu'ils peuvent compter sur le soutien de leur famille en cas de difficultés, certains jeunes n'expriment aucune inquiétude à l'idée de quitter le FJT pour un logement autonome tout en ayant conscience des exigences du marché du logement en matière de stabilité des ressources. D'autres se montrent, en revanche, beaucoup moins optimistes et redoutent les difficultés pour trouver un logement qui corresponde à leur budget ou encore pour gérer les factures et les charges associées à un logement autonome. Peu sûrs d'eux, ces jeunes témoignent de nombreuses inquiétudes qui les conduisent à préférer rester en FJT le temps que leur situation se stabilise suffisamment. Ils souhaitent préserver les liens sécurisants procurés par leur « ancrage dans un lieu de vie, un cercle amical et familial ». Pour ces jeunes, les injonctions à la mobilité entrent alors en contradiction avec leur volonté de préserver ces attaches précieuses qui leur confèrent un sentiment de stabilité (OHJG, 2014, p. 22).

– « Un FJT comme ici, je pense que c'est rare, qu'on n'en trouve vraiment pas partout. Là on se dit "j'ai mes habitudes, c'est un cadre rassurant, pour l'ambiance comme pour les avantages". On se dit "qu'est-ce que ça va être après ?" Donc on ne sait pas, c'est assez inquiétant. »

(homme, 21 ans, depuis 2 ans et demi en FJT)

Conclusion

À bien des égards, l'action socioéducative en FJT s'apparente à l'accompagnement d'une transition vers l'âge adulte, une transition plus ou moins complexe à accompagner en fonction du parcours antérieur du jeune accueilli, de son degré de stabilité affective ou de sa vulnérabilité, de sa capacité à se saisir des outils qui lui sont proposés et à se projeter sereinement dans l'avenir. Cette fonction socioéducative, au cœur du projet FJT, nécessite une adaptation constante des pratiques et des postures des équipes éducatives dans un contexte de forte pression pour l'accueil de jeunes de plus en plus divers et de plus en plus précaires.

L'accompagnement socioéducatif repose ainsi sur un équilibre délicat, qui n'est pas exempt de tensions et de paradoxes. En effet, comment concilier la nécessité de rendre les jeunes autonomes dans leurs démarches et leurs parcours et de leur proposer au fil de leur séjour une disponibilité, une présence et une aide quasi-quotidiennes ? Comment les préparer au mieux à la sortie dans un nouvel environnement dans lequel ils ne bénéficieront plus du cadre, à la fois contraignant et rassurant, du FJT ? Dans ces conditions, la réflexion sur la séparation et sur « l'après-FJT » se trouve, au-delà de l'accès au logement, au cœur des questionnements qui traversent les professionnels des FJT. Elle pose en particulier la question des relations avec les autres acteurs locaux et leur inscription dans les politiques locales de la jeunesse.

Bibliographie

Albergini A., Juliette Baronnet J., Best A., Brunet F., avec la collaboration de Devillard T., 2018, Étude qualitative sur l'accompagnement socioéducatif effectué dans les foyers de jeunes travailleurs (FJT), *Dossiers d'études*, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 200.

Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (Affil), 2017, *Développer l'offre d'habitat adapté en structure collective*, Repères et préconisations – Guide Affil.

Chaland K., 2001, Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme, in Singly F. (de) Être soi d'un âge à l'autre. Famille et individualisation, Tome 2, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, p. 31-43.

Dubois V., 2008, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Économica, collection Études politiques.

Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde (OHJG), 2014, *Rapport d'étude année 1*, pour Union régionale pour l'habitat des jeunes en Aquitaine et réalisée en collaboration avec les associations Habitat Jeunes, avec le concours et l'appui méthodologique et scientifique du Bureau de sociologie appliquée, juin 2014.

Ramos E., 2013, *Autonomie et indépendance des jeunes. De quoi parle-t-on ?*, texte présenté dans le cadre du débat d'actualité proposé par le Collectif Jeunesse(s) de l'Essonne, le 26 juin 2013, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, p. 3.

Union régionale pour l'habitat des jeunes Midi-Pyrénées (URHJMP), 2010, *Dynamiques collectives et participation des jeunes en résidence FJT. Quels constats, quels enjeux et quels défis ?*, compte rendu de l'action 2010, http://habitatjeunesoccitanie.org/images/stories/documents/documents_presentation_urhaj/participation_fjt.pdf.

Union régionale pour l'habitat des jeunes Midi-Pyrénées (URJMP), 2011, *Jeunesse, habitat, engagement. Les jeunes et leurs paroles. Rapport d'enquêtes menées en résidence Habitat Jeunes en Midi-Pyrénées*, http://habitatjeunesoccitanie.org/images/stories/documents/documents_presentation_urhaj/parole_de_jeunes.pdf.